

Compte rendu de Conseil municipal du 3 mai 2018

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Excusés : BOUSSEAU Jean-Pierre (pouvoir J. BOULAIS), BAILLON Anaïs (pouvoir M. GACIOCH), MORISSET Francis (pouvoir V. BERNARDEAU), MIETTON Céline (pouvoir P. JOUBERT).

Absents : RENAUD Eric, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
80, impasse des Acacias Sect. AD 94	Bâti	952 m ²
18, rue Piot Sect. AI 83, 88, 92, 147, 144, 146	Bâti	472 m ²
Les Guignéés Sect. AI 111, ZC 122	Non bâti	3 809 m ²
38, rue des Ecoles Sect. 097 AB 16	Bâti	759 m ²

RUE DES ECOLES : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Au terme de l'appel d'offres publié le 12 mars dernier pour le marché de travaux d'aménagement de sécurité de la rue des écoles, et après analyse des 6 propositions reçues, le conseil municipal décide à l'unanimité, sur proposition de la commission d'appel d'offres du 11 avril 2018, de retenir l'offre la mieux disante présentée par l'entreprise BOISLIVEAU, au prix de 116 757,05 € HT.

VENTE ANCIENNE MAIRIE LA REVETIZON

Dans le cadre des démarches engagées pour la vente de l'ancienne mairie annexe de La Revêtizon, et après qu'une première proposition au prix de 45 000 € se soit révélée infructueuse, un nouvel acquéreur s'est manifesté, au prix de 40 000 € net vendeur. Après délibération, le conseil décide majoritairement (15 pour, 1 abstention), de retenir cette offre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une enveloppe globale de 6 509 € à 33 associations locales. L'aide annuelle varie de 50 € à 350 € en fonction des activités proposées et du niveau d'encadrement des jeunes. L'ADMR est bénéficiaire d'une aide de 1€ par habitant, soit 1794 € cette année.

Le conseil attribue également un soutien financier pour les projets des écoles (7 050 € en élémentaire et 1 782 € en maternelle) en plus des 350 € versés à chacune des deux coopératives scolaires.

ABSENTEISME : DEMANDE DE MAINTIEN DE L'IAT

Par application de la délibération fixant les modalités d'attribution du régime indemnitaire en cas d'absentéisme, Monsieur le Maire expose la demande d'un agent communal qui, après cinq semaines d'arrêt consécutif et sa reprise effective, sollicite le maintien de son indemnité d'administration et de technicité. Au regard des éléments présentés, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision de Monsieur le Maire pour le maintien de l'IAT attribué à l'agent.

BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON VALEUR

Vu la décision de rétablissement personnel avec effacement de dettes rendue par le tribunal d'instance de Niort, et sur proposition de Madame la Trésorière, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 251,16 €.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PRESENTATION DE L'ESQUISSE

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire présente au conseil l'esquisse du projet établie avec l'architecte Philippe Chaillou pour l'avant-projet sommaire avant sa remise aux financeurs potentiels (CAN, conseil départemental, etc.).

AFFECTATION D'UN LOCAL AU CCAS

Compte tenu de la démarche initiée par la commune de Frontenay-Rohan-Rohan de rechercher un local destiné à accueillir l'activité des Restos du Cœur, le conseil municipal décide à l'unanimité, sur proposition du maire, d'affecter au CCAS le local situé rue de la Croix blanche ainsi qu'une partie du garage attenant afin d'y créer un lieu d'accueil du CCAS de Beauvoir-sur-Niort et de distribution des Restos du cœur pour l'ensemble des bénéficiaires du territoire. Une contribution financière sera proposée aux communes de résidence des bénéficiaires.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de formaliser les demandes de subventions envisagées, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les programmes de remplacement et mise aux normes de l'éclairage public pour un coût global de 156 529,88 €, éligible aux aides de la CAN et du SIEDS, ainsi que le programme de travaux du chemin du Moulin et de la rue des Ecoles, pour un montant global de 342 500 €, pouvant bénéficier de la DETR et des aides du conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la musique : elle aura lieu le vendredi 22 juin 2018.

Séance levée à 23h20